

Protection de la zone littorale au Bénin : Voici les grandes lignes à retenir de la loi N°2018-10 du 2 juillet 2018

Le Bénin, en tant que pays côtier, fait face à une pression croissante sur son littoral due à l'action humaine et naturelle. Au cours de ces dernières années, les activités humaines ont significativement dégradé cette zone. En réponse à cette situation préoccupante, le gouvernement béninois a initié un processus législatif visant à réguler et protéger le littoral.



*Les journalistes en séance avec le Projet WACA RESIP Bénin
Les réflexions et actions entamées ont donné naissance à la*

loi N°2018-10 du 2 juillet 2018, portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale. Cette loi, composée de 110 articles répartis en six livres, vise à définir un cadre juridique pour la protection, l'aménagement et la gestion de la zone littorale. Cette zone qui regroupe les communes riveraines de l'océan Atlantique jusqu'à 50 km sur le continent, couvre une vingtaine de communes des départements du Couffo, du Mono, l'Atlantique et du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau.



Vue d'ensemble des participants

Pour garantir l'efficacité de cette loi, plusieurs décrets d'application ont été adoptés le 5 juillet 2023. Ces décrets couvrent divers aspects, tels que les techniques de pêches et d'aquaculture, les conditions d'autorisations et normes de rejet, la mise en conformité des documents d'urbanisme avec la loi. Il s'agit aussi de la création de la cellule nationale de protection et de gestion du littoral, l'interdiction d'enlèvement, de capture et de détention des espèces animales protégés, la gestion et la valorisation des déchets.

Cependant, adopter une loi ne suffit pas. Sa mise en œuvre et sa vulgarisation sont tout aussi importantes. C'est pourquoi le Programme de gestion du littoral ouest africain (WACA) Résip Bénin a réuni les professionnels des médias le mercredi 03 avril 2024 au siège du projet pour leur présenter les enjeux de la loi et ses décrets d'application.



Coodonnateur Hamidou Séko et la Juriste Pulchérie Donoumassou
Si le 4e pouvoir a été invité à cette rencontre, c'est au regard du rôle essentiel qu'il joue dans la diffusion d'informations et dans la sensibilisation du public. Pour Pulchérie Donoumassou, Juriste environnementaliste, Cheffe du service de la surveillance environnementale au ministère du cadre de vie, les médias constituent un maillon de la chaîne pour la vulgarisation de la loi. Des propos soutenus par le Coodonnateur Hamidou Séko, qui ne doute point qu'à la suite de la rencontre des messages justes, précis et clairs seront partagés avec les populations locales.



Présentation de Dr Abdou Salami Amadou

Le cadre juridique en matière de protection de la zone littorale est désormais solide selon Dr Abdou Salami Amadou, spécialiste en eaux et forêts du projet WACA Résip Bénin. Les populations sont invitées à prendre connaissance de cette loi et ses différents décrets d'application.

Encore faut-il rappeler que le projet WACA Resip prévoit des initiatives de sensibilisation des acteurs locaux et des citoyens afin de garantir que personne ne soit ignorant de cette législation.

Megan Valère SOSSOU